

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques réflexions sur une situation dont on ne sait pas bien ce qu'elle est et dont on sait encore moins ce qu'elle sera !

Je ne me charge pas de vous expliquer la situation politique, ni de vous dire ce qui va en sortir ! Si tous les esprits n'étaient pas tourmentés par un vent de folie, on pourrait essayer de prévoir...

Mais...
En attendant, voici quelques traits du tableau, parmi les plus caractéristiques.

Le Comité exécutif du parti radical a décidé que les ministres radicaux doivent quitter le ministère Laval, déclaré indigne et sacrilège.

Je ne sais pas si ceux-ci obéiront. En bonne doctrine démocratique, ils dépendent de ceux qui leur ont confié leurs mandats, ils sont au Parlement les représentants de leurs électeurs et non pas les délégués révocables de groupements parisiens et banlieusards abusant de droits qu'ils n'ont pas et de pouvoirs qu'ils se sont à eux-mêmes octroyés.

Je ne sais pas, d'autre part, ce que Pierre Laval fera si ses collègues radicaux obtempèrent à ces ordres, consacrant ainsi par une déplorable faiblesse cette inadmissible usurpation.

En bonne doctrine parlementaire, le président du Conseil n'est responsable que devant la Chambre, il ne dépend que d'elle et aussi longtemps qu'il a sa confiance nul ne peut le chasser du pouvoir.

Je ne sais pas, enfin, si les représentants réguliers du pays accepteront que le ministère soit renversé par un vote du Comité exécutif d'un parti devant lequel la « question de confiance » n'avait pas à être et ne pouvait pas être posée. Je ne sais pas si, contre cette atteinte directe aux « libertés parlementaires », ils défendront leurs prérogatives, qui sont la garantie de la souveraineté nationale, ou s'ils admettront qu'on renvoie sans les consulter un gouvernement qu'ils voulaient garder. — Si oui, il sera dit que ceux-là qui s'indignaient à la pensée d'une dissolution légale de la Chambre, savent s'arranger pour la soumettre à leurs volontés et même pour la traiter comme si elle n'existait pas !

En bonne doctrine républicaine, cela s'appelle un « coup d'Etat ». Rien de moins. Et, même depuis le Doyennage qui nous a menés où l'on sait, les coups d'Etat n'ont jamais passé pour être recommandés à la bonne santé de la République. Ni quand ils sont faits par des factions, ni quand ils sont faits par un homme, ni quand ils sont faits par la Rue en émeute, ni quand ils sont faits par des clubs en folie...

Pour se faire quelque idée de ce qui va peut-être se passer, il nous manque comme on le voit quelques éléments d'appréciation assez importants.

Tout de même, il y a de certaines choses qu'il est utile et bon de faire savoir aux républicains habitant la sage province et formant la masse solide du parti radical.

La plus frappante en la circonstance, c'est qu'ils sont menés par quelques groupes de « militants » agités et excités appartenant aux milieux parisiens. A ces séances du Comité qui se dit « exécutif », les délégués de la Capitale et de sa banlieue immédiate forment l'immense majorité, pour ne pas dire l'unanimité de l'Assemblée. Ceux-là décident pour toute la France. Et ce n'est rien de dire de trop que d'affirmer qu'il n'y a pas beaucoup de points communs entre leurs préoccupations et celles des populations provinciales et campagnardes.

Ici encore, je ne sais pas comment le pays acceptera qu'on ajoute aux inquiétudes de la crise générale celles d'une crise ministérielle. Peut-être pensera-t-il qu'il avait sans doute besoin de bien des choses, excepté de celle-là.

Entre bien des points obscurs de cette sombre histoire, il y en a dont les explications données ne parviennent qu'à augmenter l'obscurité ! Ainsi en est-il de la démission de M.

Herriot à laquelle la France est suspendue depuis huit jours.

M. Edouard Herriot a toujours des intentions excellentes. Le malheur est qu'il pêche souvent par sa manière de les réaliser.

Il quitte, nous dit-on, le ministère pour empêcher le parti radical d'aller se fondre aux élections dans le Front populaire. Alors pourquoi en laisse-t-il la direction à celui qui est, de ce même Front populaire, le partisan le plus déterminé ? Alors pourquoi ne prend-il pas lui-même cette présidence qu'on lui offre et où il aurait tout de même plus d'influence que dans le rang pour faire prévoir son avis ?

Questions sans réponses ! Cruelle, cruelle énigme !... Que va-t-il devenir ce parti radical pris entre un Daladier qui rêve la gloire de l'anéantir dans le parti socialiste et un Herriot qui use tant de facultés à lutter contre ses propres hésitations d'où il ne sort tout à coup que pour prendre l'énergique résolution de démissionner.

Cette fois, du moins, il aura eu cette joie de mériter l'enthousiaste approbation de ce Léon Blum qu'il considère comme l'homme le plus néfaste à la République. En effet, le chef du parti S.F.I.O. fait savoir dans le Populaire que cette démission lui procure « un immense soulagement ». Et il prend soin d'ajouter : « La situation est maintenant claire et tranchée. Nous avons mis le « temps pour en venir là. Mais nous « y sommes ! »

Où, Nous y sommes !
Nous ne savons pas où, mais nous y sommes tout de même. Dans cette incertitude, il y a ceci de sûr que M. Léon Blum ne se réjouirait pas si fort s'il s'agissait d'une chance arrivée à d'autres qu'à lui-même ou à son parti. A tort ou à raison, il juge que les événements actuels ont bien servi ses affaires. Il s'agit de savoir si en faisant les affaires du parti marxiste, de la dictature marxiste, du fascisme marxiste, on fait celles de la France, de la République et du parti radical.

Nous sommes bien sûrs qu'il n'en est rien et nous sommes sûrs aussi que M. Edouard Herriot ne peut pas le croire.

Alors ?...
Eh ! bien, voilà. Nous savons qu'il y a dans le pays des adversaires acharnés du régime parlementaire. Mais nous savons aussi qu'ils sont ses plus redoutables ennemis. Ils sont au Parlement !

Emile LAPORTE

o-o-o

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Justice-Palace

La dame. — Je voudrais parler à l'appariteur.

L'appariteur. — C'est moi, madame.

La dame. — Ah ! parfait. Je suis la femme de M. Durand.

L'appariteur. — C'est un nom qui ne m'est pas inconnu.

Mme Durand. — Mon mari est juré. Je suis venue pour m'assurer qu'il ne manquera de rien pendant son séjour ici.

L'appariteur. — Soyez tranquille, madame, la maison est bonne. Les lits sont excellents. Voyez plutôt.

Mme Durand. — Un peu dur. Lui qui les préfère mous. Où le placerez-vous ? Il est très sensible aux courants d'air.

L'appariteur. — Ici, madame, vers le milieu ; entre M. Dupont et M. Dupré.

Mme Durand. — Pourriez-vous me montrer le menu ?

L'appariteur. — Le voici.

Mme Durand. — Pas de harengs, même s'il vous en demande. Les plats relevés sont mauvais pour lui ! Le gigot lui convient. Mais sous aucun prétexte des flagolets. Il est sujet à l'aérophagie.

L'appariteur (inscrivant). — Pas de harengs, pas de flagolets.

Mme Durand. — Aucune liqueur. Voici de quoi lui préparer son infusion de fleur d'orange. Il en aura besoin après une journée si éreintante. Et voici un plaid à lui mettre sur les pieds et sa petite calotte de nuit.

L'appariteur. — Le voici.

Mme Durand. — Il a de la chance M. Durand d'avoir une femme qui l'aime ainsi !

Mme Durand. — C'est la première fois depuis la guerre que mon mari passera la nuit sans moi, car je ne le quitte jamais. Vous croyez qu'avec des protections je n'aurais pu obtenir de rester ici ?

L'appariteur (épouvanté). — Des protections, dans l'affaire Stawisky ? C'est impossible !

Mme Durand. — Allons, tant pis ! Voilà pour vous, mon ami, faites-lui appor-

Informations

Election législative

Circonscription de Mont-de-Marsan. Inscrits, 20.407 ; votants, 13.989. Ont obtenu : M. Vézou, radical-socialiste, 8.690 voix. Elu ; Prieur, S.F.I.O., 3.595 voix. Il manque les résultats des deux communes, mais qui ne peuvent modifier les résultats.

Au parti radical-socialiste

La séance du Comité exécutif du parti radical-socialiste s'est ouverte dimanche, à 15 heures. M. Daladier a été élu président du parti.

Après un débat sur la politique générale auquel ont pris part MM. Daladier, Jean Zay, Bayet, Herriot, Marchandeu, le Comité a voté un ordre du jour dans lequel il exprime sa confiance à M. Daladier, ses remerciements à M. Herriot, flétrit les campagnes des droites contre M. Herriot et déclare que la politique du président du Conseil, M. Laval, est en opposition absolue avec la doctrine du parti. Il réclame formellement et à date de ce jour l'unité d'action et la discipline de vote du groupe parlementaire et fait confiance aux élus pour appliquer la doctrine du parti.

En Espagne

Au cours de la nuit dernière, le chef de la police municipale de Jerez de la Frontera et un garde civil, ont été attaqués et grièvement blessés par plusieurs individus, qui ont pris la fuite.

Un ouvrier qui se trouvait sur les lieux de l'attentat a été tué. Des autorités ayant appris que les agresseurs s'étaient réfugiés dans un cabaret d'Alcázar de la Frontera, un lieutenant et trois gardes civils s'y sont rendus pour procéder à leur arrestation. Au moment où les gardes se présentaient à la porte de l'établissement, une décharge à bout portant a tué net le lieutenant. Les trois gardes firent usage de leurs armes et tuèrent deux agresseurs ; le troisième fut grièvement blessé. Il a reconnu que ses complices et lui-avaient pris part à l'agression contre la garde civile de Jerez.

Le conflit italo-éthiopien

Le gouvernement éthiopien publie le communiqué suivant : « Les Italiens annoncent une grande victoire sur le front d'OGaden : 4.000 Ethiopiens tués, un butin considérable, une avance de 120 kilomètres. »

« Cette nouvelle, complètement dénuée de vérité, semble avoir été lancée par les Italiens dans le but de leur servir lors de la prochaine session de la S.D.N. Les renseignements reçus du front du Sud signalent que, pour éviter les bombardements italiens de gaz, nos troupes ont estimé nécessaire de changer leurs positions pour s'installer en des endroits mieux protégés. Donc, les Italiens ne peuvent prétendre avoir tué beaucoup de monde et avoir fait de nombreux prisonniers. »

Les événements de Chine

Un nouveau coup sérieux vient d'être porté à la Chine. Le prince Tchouang qui, jusqu'ici, recevait les ordres du gouvernement de Nankin en sa qualité de chef du Conseil autonome, a proclamé l'indépendance de la Mongolie intérieure.

Celle-ci se joindra définitivement au mouvement autonome des provinces de la Chine du nord.

La capitale de la Mongolie intérieure sera Chang-Pei, qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kalgan.

Le prince avait en dernière instance des négociations secrètes avec des représentants japonais et mandchous.

A la frontière Mongolo-Mandchoue

L'incursion des troupes mongoles dans les villages mandchous d'Olahodka et Heilmoto a donné lieu à l'interprétation suivante du ministre des Affaires étrangères :

« A Hsin-King les troupes mongoles, dit un communiqué officiel, avaient vraisemblablement pour but de capturer plusieurs gardes-frontières mandchous, qu'elles auraient échangés contre les dix prisonniers mongoles capturés lors de la précédente incursion d'une patrouille mongole en Mandchourie, le 19 décembre dernier. »

Il son petit café au lait à huit heures moins le quart (ni avant ni après) et trois tartines bien beurrées.

L'appariteur. — C'est entendu, madame. Merci, madame. Au revoir, madame.

(Resté seul). — C'est quand même beau l'amour !

Arrivée de Durand, l'air radieux.

Durand. — Tenez, mon ami, c'est moi Durand, juré ; voilà pour le dérangement.

L'appariteur. — Monsieur est bien aimable.

Durand. — Ça va bien ça. Quand je pense que la guerre a fini en 1918 et que c'est la première nuit où je vais avoir la paix !

Marthe LAGLOCHE.

L'affaire Hauptmann

Le « New-York American » annonce que la solution de la mystérieuse affaire du rapt de l'assassinat du bébé Lindbergh est proche.

Le vrai motif de l'ajournement de l'exécution de Hauptmann est le fait que le gouverneur Hoffmann serait en possession de l'élément tout nouveau qui lui a été communiqué par des détectives qui l'a chargé d'enquêter sur l'affaire.

D'après ces détectives, le véritable auteur du rapt serait un émigré russe qui parle couramment l'allemand et dont la voix ressemble à s'y méprendre à celle d'Hauptmann.

Fin de la guerre du Chaco

L'accord définitif sur la reprise des relations entre la Bolivie et le Paraguay, l'échange des prisonniers, le paiement d'une indemnité et les garanties de sécurité, a été paraphé par les représentants des pays médiateurs et sera signé demain au cours d'une séance plénière de la Conférence de la paix du Chaco.

EN PEU DE MOTS...

Un avion commercial qui se rendait en direction de La Paz, est venu s'écraser dans une région marécageuse à Tapacar, Les 13 personnes qui se trouvaient à bord de l'appareil ont été tuées sur le coup.

Dimanche a eu lieu l'élection municipale à Ales, pour remplacer l'ancien maire, M. Valat, qui avait été déclaré inéligible. Il a été réélu par 3.897 voix et son concurrent en a obtenu 1.080.

Au village de l'Heretain (commune de Souvigné), près de Niort, un cultivateur nommé Sabourin, 35 ans, dans une crise de neurasthénie, a tué sa femme, ses deux enfants et s'est suicidé.

NOS ÉCHOS

Devant un parterre de rois...

C'est une histoire que Le Gallo, l'excellent comédien qui vient de mourir, contait récemment à notre confrère Paul Achard :

« La cour du vieux roi Christian de Danemark, en villégiature dans un château des environs de Copenhague, dont j'ai oublié le nom, réunissait cette année-là je ne sais combien d'atlasses et petites altesses : Christian, Edouard VII et la charmante reine d'Angleterre, l'impératrice douairière de Russie, Georges de Grèce, les enfants et petits-enfants, etc. Une artiste danoise, très en faveur auprès des souverains de son pays) se donnait dans un grand salon. Nous jouions La Main, pantomime célèbre dans laquelle Charlotte exprimait avec un réel talent les angoisses d'une femme du monde terrorisée par la présence, sous son lit ou derrière les rideaux, d'un très probable assassin dont la main apparaissait sur la tenture. Je représentais, moi, le gentleman héroïque et superbe qui, par son courage, son sang-froid et aussi la menace d'un revolver aristocratique, obligeait le méchant homme à se retirer confus et repentant. Mais on venait précédemment d'assassiner, en Amérique, le président Mac-Kinley avec un revolver, ce qui rendait forcément cette arme toute à fait déplacée devant un parterre de rois. »

« Comme je m'apprêtais à rentrer en scène, un serviteur zélé bondit sur moi, m'arracha mon arme et me met dans la main, à mon grand ébahissement, un petit couteau de poche, suffisant à ses yeux pour effrayer l'assassin. J'ai joué avec mon couteau, mais l'étonnement de mon partenaire était tel que j'ai bien failli manquer de sang-froid, une douce rigolade agitant la blancheur immaculée de ma chemise. Et le parterre me sut gré de ce sacrifice à ma dignité. »

Débuts.

Comment l'inventeur du sous-marin, l'ingénieur Laubeuf — qui vient d'être promu grand-officier de la Légion d'honneur — eut l'idée de son premier sous-marin ? Voici, conté par lui-même :

« C'était en 1897. Il y avait une dizaine d'années que j'étais sorti de Polytechnique. Je venais d'assister à la grande revue navale anglaise à Spithead. Et, devant cette flotte d'une puissance formidable, je ne cessais de me répéter : « Si, tout de même, on pouvait trouver l'engin capable de paralyser ça ! » A mon retour à Cherbourg, l'obsession continuait, je me mis à essayer. Oh ! en plus de mon métier, en hors-d'œuvre, si je puis dire. Car, sauf l'amiral Gervais et l'amiral Fournier, qui m'ont toujours soutenu, personne ne croyait, ni voulait croire au succès. J'avais moi-même mes instants de doute. Ce fut si dur ! J'étais, par bonheur, soutenu par un équipage, dont la foi n'a jamais chancelé ; le lieutenant de vaisseau Guissee, mort, hélas ! au moment où nous triomphions, et l'en-seigne Drugeon, aujourd'hui contre-amiral. C'est une joie un peu mélancolique, quand nous nous rencontrons, d'évoquer nos heures d'émotion : les premiers pas de notre Nautil, un petit microbe de sous-marin, deux cents tonnes seulement !... »

CHOSSES D'ACTUALITÉ

L'AVIATION COMMERCIALE FRANÇAISE

L'aviation — a dit dernièrement M. Albert Lebrun, Président de la République — est comme une chaîne pacifique qui relie les peuples, les rapproche, leur permet de se connaître mieux, partant de s'apprécier ; chaîne qui, dans l'Europe calmée, en apparence du moins, de 1935 a multiplié ses mailles.

La France qui, en avril 1919, inaugurait entre Paris et Londres, la première ligne d'aviation marchande, marquant ainsi sa foi dans l'avenir de la locomotion aérienne, n'a pas cessé, depuis, de développer et de perfectionner son réseau mondial et aujourd'hui sur le seul réseau continental « Air France » dessert quarante mille kilomètres.

En Europe, c'est sur seize lignes régulières que volent quotidiennement nos appareils auxquelles il faut ajouter les trois liaisons transmédiaiterranéennes : Marseille-Ajaccio-Tunis, Marseille-les Baléares-Alger et Marseille - Barcelone - Casablanca qui constituent le premier tronçon de la ligne d'Amérique du Sud.

Sur Paris-Londres que les trimoteurs Wibault relient en 85 minutes, il y a huit services réguliers quotidiens et il arrive fréquemment en fin de semaine, notamment, où, si nombreux sont ceux qui désirent profiter des importantes réductions des billets de « week end », que l'on doit doubler ou même tripler les services.

Le nouveau trimoteur « Bréguet-Gnome », de 350 CV. fait en neuf heures et demie — escales comprises — le trajet Toulouse-Casablanca, emportant 10 passagers, à une vitesse de croisière de 220 kilomètres-heure ; il sera bientôt en service sur Casablanca-Dakar.

Et voici quelques exemples frappants : du Bourget, on peut voler à Bruxelles ou à Bâle en quatre-vingt-dix minutes ; à Lyon, Cologne, Bordeaux, Strasbourg, en 2 heures ; à Genève ou Amsterdam en 2 h. 55 ; à Toulouse ou Marseille, en 3 h. 20 ; à Cannes, Berlin ou Barcelone, en 4 heures ; à Malmoë, Copenhague ou Rome, en 6 h. 30.

« La Flèche-d'Orient », le « Golden-Clipper », le « Rapid-Azur », l'« Express-de-la-Riviera » et tant d'autres appareils dont le confort, la sécurité, la rapidité sont sans cesse accrues, décollent chaque jour pour Vienne, Varsovie, Bucarest, Amsterdam, Bruxelles, Marseille, Cannes et Berlin.

Grévistes et journalistes.

Les métallurgistes anglais, mécontents de l'échec d'une grève récente, se plaignaient, non sans amertume, des exagérations malveillantes de la presse à leur égard. Dans son éditorial, un des journaux le plus directement visé se contenta de répondre aux ouvriers par cette petite histoire :

« Le rédacteur en chef d'un journal américain recevait un jour un monsieur inconnu qui lui exposa, en ces termes dit ce monsieur, l'objet de sa visite : « Il vient, incident déploré, de m'arriver un beau-frère, quand, tout à coup, je ne sais vraiment plus comment s'éleva entre nous une discussion politique. Désespérant de rallier mon beau-frère à mon point de vue (le bon, vous pouvez m'en croire) j'eus saisi sur la table le couteau à dépecer, et le plongeai dans la poitrine de l'obstiné ; puis, dans la surexcitation

Les résultats obtenus sur le réseau continental, où toutes les lignes transportent courrier, fret et passagers sont particulièrement probants : dans les douze derniers mois, le kilométrage parcouru fut de 11 millions de kilomètres, soit 260 fois le tour de la terre à l'Equateur, et la vitesse moyenne établie bat le record des services aériens européens sinon mondiaux, puisqu'elle atteint 197 kilomètres-heure.

Durant le mois dernier, sur le seul aéroport du Bourget, on enregistra plus de mille départs ou arrivées d'appareils battant le pavillon d'Air-France, portant 7.165 passagers, 43.060 kilos de poste, 93.130 kilos de fret.

Et l'avenir immédiat verra, grâce à la ténacité des dirigeants d'Air-France parmi lesquels je me plais à citer M. le Président Tirard et l'Administrateur-Directeur général M. Allègre, augmenter les effectifs d'appareils Dewoitine et Bloch pour trente passagers dépassant le 300 à l'heure.

Quant aux effectifs actuels, ils atteignent 92 multimoteurs, 240 moteurs et je ne parle pas des monomoteurs qui servent les jours de presse à doubler les services.

Avant de terminer ce court exposé, je tiens à dire deux mots de la ligne France-Amérique du Sud. Elle fonctionne aujourd'hui avec une régularité parfaite et ne fut cependant réalisée qu'au prix d'efforts sans nombre et d'actions héroïques. Soixante-quinze pilotes, radios et mécaniciens ont payé de leur vie le droit pour la ligne française d'être toujours la première... mais cette période héroïque appartient aujourd'hui à l'histoire et si les avions volent sans aléas, c'est Mermoz, auquel je tiens à rendre hommage, qui attacha le premier son nom à la traversée aérienne 100 pour 100 de l'Atlantique Sud.

Ce rapide tour d'horizon de l'activité de notre aviation commerciale donne un aperçu incomplet d'un effort constant dont le résultat se concrétise par des chiffres éloquentes. En 1935, pendant le premier semestre, les avions d'Air-France ont parcouru 4.906.178 kilomètres commerciaux, transporté 28.912 passagers, 280.663 kilos de poste et 588.266 kilos de messageries, chiffres qui en eux-mêmes sont la meilleure propagande et donnent au prestige de l'aviation française un nouvel éclat.

Armand AVRONART.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Les Œuvres de l'École

Judi, 9 janvier, M. l'inspecteur d'Académie réunit à la préfecture les Inspecteurs primaires, les délégués des instituteurs au Conseil départemental, les représentants du Patronage départemental, ceux des Associations d'arrondissement des Pupilles de l'école publique et ceux des œuvres laïques les plus importantes du département.

M. l'inspecteur d'Académie rendit d'abord un hommage juste et mérité à l'œuvre de son prédécesseur, M. Baron, l'animateur de ce Patronage laïque qui, les années précédentes, envoya tant d'enfants au camp de Villesèque et aux colonies de vacances de Sète. Puis il invita cordialement toutes les personnes présentes à se joindre à lui pour continuer et développer cette œuvre si bien commencée.

Le Patronage laïque départemental, créé en 1932, continuera à exister avec son but précis et restreint ; envoyer les enfants les plus déshérités dans les camps de vacances de Villesèque et de Sète. Cette œuvre sera développée le plus possible.

Mais là ne doit pas s'arrêter l'action des œuvres complémentaires de l'école. Il importe de faire vivre côte à côte avec le patronage laïque l'œuvre des pupilles de l'école publique, qui se propose d'apporter un réconfort moral et des secours matériels aux plus déshérités de nos écoliers, sous forme de vêtements chauds, chaussures, voire reconstruits, aliments, etc... Or, cette œuvre existait, mais morcelée en trois associations d'arrondissement plus ou moins actives ; il fallait créer l'organisme central départemental capable de donner l'impulsion à l'œuvre tout entière ; c'est l'objet de la création d'une Fédération départementale des pupilles de l'école publique, analogue à celles qui existent dans tous les départements, et affiliée comme elles à la puissante Fédération nationale des Associations départementales, et à ce titre pouvant recevoir les subventions de l'Etat, des départements et des communes.

Enfin, il fut décidé de laisser aux différents organismes locaux, Patronages, Caisses des Ecoles, Association des Amis de l'École, Coopératives scolaires, Associations sportives, etc., une autonomie suffisante, mais en les groupant cependant dans une Fédération générale des Œuvres laïques du Lot, qui rassemblerait toutes les œuvres : Patronage laïque départemental, Fédération départementale des Pupilles de l'école publique, Patronages locaux, Coopératives scolaires, caisses des Ecoles, etc., sous la tutelle et la surveillance de l'autorité académique.

Enfin furent envisagées les premières mesures à prendre pour procurer aux œuvres complémentaires de l'école les ressources nécessaires et notamment les tournées cinématographiques.

D'autres suggestions : vente d'insignes au cours d'une journée spéciale, tombolas, bals et fêtes, seront examinées au cours d'une prochaine réunion du Comité Fédéral. Les statuts sont à l'étude, et seront définitivement établis au cours de la même réunion.

L'inspecteur d'Académie fait appel à la collaboration loyale et confiante de tous les maîtres et de tous les amis de l'école publique, que nous voulons toujours plus belle, plus rayonnante, plus vivante.

Tableau d'avancement

Sont inscrits au tableau d'avancement de la gendarmerie pour 1936, MM. Conte, Dumartin, maréchaux des logis, chefs comptables pour le grade d'adjudant de la 17^e légion.

Pujol, Fayret, gendarmes comptables de la 17^e légion pour le grade de maréchal des logis chef. Félicitations.

Promotion

Le maréchal des logis chef comptable Verrière, de la 17^e légion de gendarmerie est promu adjudant comptable. Félicitations.

Gendarmerie

M. Lafaurie, ancien militaire du Lot, est admis comme élève-garde dans la garde républicaine mobile et affecté à Blaye (arme à pied), et M. Charles, du Lot, est affecté à Saint-Avold.

Ecole d'Artisanat

M. Gabion, professeur à l'école d'artisanat de Souillac, est nommé à Rive-de-Gier (Haute-Loire).

M. Grangé, de Rive-de-Gier, est nommé à l'école d'artisanat de Souillac.

Renonciation

Par décret en date du 12 janvier 1936, a été acceptée la renonciation des héritiers Claret de Flaurieu et de Guillard aux concessions de mines de plomb argentifère, cuivre et métaux connexes de Bouillac (Aveyron) et de Bouillac, zinc, plomb argentifère et métaux connexes d'Asprières (Aveyron).

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Le ténor « Richard TAUBER »
DANS
Le Pays du Sourire
de Franz LEHAR

ET
Léon BELLIERES, Jeanne CHEIREL
André ROANNE et Raymond ALLAIN

DANS
Le Voyage de M. Perrichon
d'après la pièce de LABICHE

PROCHAINEMENT
Le triomphe de l'opérette française
DEDE

LE LOT A PARIS

L'ACTIVITE DE « LA DIANE DU QUERCY »

Le dîner de gala annuel de « La Diane du Quercy », présidé par M. A. de Monzie, président d'honneur, a eu lieu le 11 janvier à Paris, salle des fêtes des Sociétés Savantes ; 160 convives ont été reçus dans la capitale et représentés, y prirent part.

Aux toasts, après que M. de Lacam eut apporté le salut des sociétés-sœurs et que M. Calméjane-Course, président-fondateur, eut exposé les réalisations et le programme d'avenir, M. de Monzie, se surpassant en éloquence, en bonne humeur et en esprit, fit la joie de l'auditoire et recueillit ses acclamations non sans avoir souligné l'utilité d'une entreprise menée à bien.

Un brillant bal de nuit, coupé d'intermèdes artistiques — dont Mme Salvadori de l'Opéra-Comique ; Mlle Belmont, Ganiayre, Couderc, Bressol ; MM. Jean Nouyriol, de l'Opéra ; Pierre Finaly, furent les vedettes au talent applaudies — couronna cette belle soirée et attesta (pour son anniversaire) la vitalité, l'élégance et le rayonnement de l'œuvre.

Ajoutons qu'une « enveloppe-surprise party », organisée de main de maître par Mlle Ganiayre et le commandant Bargues, vint combler de dons de choix tous les participants.

Quelques invités de marque, français et étrangers qui « apprirent », ce soir-là et d'enthousiasme le Quercy, viendront voir et ne l'oublieront plus. Bonne, utile soirée pour lui.

LES LOTOIS A PARIS

Dans l'hôtel des ingénieurs civils à Paris, le Foyer du Quercy a donné, dimanche, sa fête de l'arbre de Noël. A l'entrée, le président, M. Vialle, entouré de ses collaborateurs, recevait les invités avec son habituelle bonne grâce, et de charmantes jouvencelles fixaient aux revers des vestons l'insigne de la colonie de vacances.

Car c'était au bénéfice de l'œuvre des « Petits Parisiens dans le Midi » qu'était organisée la matinée. Aussi, les adhérents étaient-ils venus en foule, et si l'on pense que le Foyer du Quercy groupe sept cents familles, on comprend que la vaste salle ait pu être comble de bonne heure.

Aux premiers rangs on avait placé les enfants, héros de la fête, au nombre de cent cinquante. La vue du grand sapin, chargé de jouets multicolores, ravivait leurs yeux et c'est dans un joyeux brouhaha que parurent en scène les excellents clowns Tic et Toc. Chanteurs, musiciens, prestidigitateurs, ces deux artistes, pleins d'entrain, tinrent pendant une heure l'assistance sous le charme de leur gaîté de bon aloi. Ils achevèrent leur numéro en chantant : « Avec les pompiers » et c'était plaisant d'entendre tous les bambins reprendre avec eux le refrain de la chanson populaire.

L'heure étant venue de sonner l'hallali pour l'arbre de Noël, celui-ci vit ses branches rapidement allégées au bénéfice des petites mains avides qui se tendaient vers lui. L'enthousiasme des enfants n'était pas calmé quand l'orchestre ouvrit le bal. Et les jeunes gens purent à leur tour goûter le plaisir favori de leur âge qu'est la danse.

Ainsi s'acheva gaiement ce bel après-midi. Tout le monde s'en fut content ; enfants, parents, dévoués organisateurs, parmi lesquels Mme Laureau, dame patronnesse des colonies de vacances, et les délégués des sociétés sœurs, venus apporter leurs encouragements à l'un des plus florissants groupements de la capitale.

Dépôt de candidatures

Nous rappelons qu'aux termes de l'article 15 nouveau de la loi du 3 janvier 1924, les listes des candidats pour les élections aux Chambres d'Agriculture doivent être déposées 12 jours au moins avant le jour du scrutin (fixé au 9 février), à la préfecture ou à la sous-préfecture, s'il s'agit d'un arrondissement non chef-lieu.

Pour tous renseignements concernant ces élections, consulter la brochure « Les Elections aux Chambres d'Agriculture », 4 fr. franco l'exemplaire, en vente à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).

Avis aux mutilés et victimes de la guerre

Le ministre des pensions, saisi de nouvelles plaintes au sujet de certains agissements, met à nouveau en garde les mutilés et victimes de la guerre contre des communications d'allure officielle, qui ne constituent en réalité qu'une publicité au service d'intérêts particuliers.

Postes

M. Perboire est nommé facteur des Postes à Castelranc, en remplacement de M. Laporte, admis à la retraite.

Télégrammes à 3 francs

Les dispositions de l'article premier du décret du 4 juillet 1935 créant à titre expérimental dans le régime intérieur, un télégramme au prix unitaire de 3 francs pour quinze mois sont prorogées du 16 janvier 1936 au 15 février 1936 inclus.

Service téléphonique

A partir du 21 janvier courant le service téléphonique sera prolongé les jours ouvrables dans les localités suivantes aux heures indiquées ci-après : Saint-Cirq-Madelon de 18 h. à 21 h. ; Camboulit de 18 h. à 20 h.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

De la direction des services agricoles du Lot :

Des démonstrations de taille des arbres fruitiers organisées par la Compagnie des Chemins de Fer du P.-O.-Midi en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et la Direction des Services Agricoles du Lot, auront lieu aux dates et lieux ci-dessous indiqués :

Février. — Le 11, à Tour-de-Faïrre, chez M. Lagarrigue, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. ; le 12, à Duravel, chez M. Froment, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. ; le 13, à Prayssac, chez M. Fraysse, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. ; le 14, à Bégous, chez M. Souleillou, de 9 h. à 12 h. ; le 15, à Montet-et-Bouzal, chez M. Estival, aux Vitarelles, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Tous les propriétaires et arboriculteurs sont invités à assister à ces démonstrations dont ils retireront le meilleur profit.

Médaille d'honneur du travail

La médaille d'honneur du travail de travail est décernée à M. Bel Amédée, à Padirac, 33 ans de services à la Société du puits de Padirac ; Mlle Ribayrol Marie, à St-Cernin, 30 ans de services, chez M. Bordogol ; Mlle Bouysson Angelina, en religion sœur Marie-Ste-Berchmans, 31 ans de services ; M. Delfau Germain, 35 ans de services ; Mousié Jean, 32 ans de services ; Mousié Jean, 46 ans, de services, tous à l'asile de Leyme.

Nos bien vives félicitations.

Classement historique

Le Syndicat d'initiative de St-Martin-Labouval, a adressé une pétition au ministre des Beaux-Arts, tendant au classement historique du moulin Doumergue.

Le moulin Doumergue, situé au village si pittoresque de la Toulzanie, est un beau spécimen de la Renaissance. Les touristes qui passent dans la région se font un plaisir de le visiter.

Il est certain que la pétition du Syndicat d'initiative de St-Martin-Labouval sera prise en considération par le ministre des Beaux-Arts.

Un singlar de moins

Au cours d'une récente battue qui a eu lieu dans les bois des Vitarelles, M. Guittard a abattu un gros singlar du poids de 122 kilos.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 6 au 11 janvier 1936, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 2 femmes ; Interlocuteurs : 6 hommes ; En extra : 1 homme ; Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 2 femmes ; Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Le fonds de chômage a secouru 6 hommes, 1 femme.

Routes Nationales

et Chemins de Grande Communication

Fournitures de matériaux. — R.N. N° 20, de 38 km, 800 à 40 km, entre Saint-Projet et Payrac ; N° 20, de 63 km, 400 à 66 km, 900, entre le Pouzat et le G.C. N° 13 ; N° 660, de 0 km, à 18 km, 564, entre le département de la Dordogne et la R.N. N° 111 ; C.G.C. N° 12, de 31 km, 940 à 34 km, 425, entre Nuzéjouls et St-Denis-Castis ; N° 17, de 31 km, 740 à 35 km, 540, entre Soullomès et Labastide-Murat ; N° 26, de 32 km, à 34 km, 400, entre St-Paul-Labouville et Flaugnac ; N° 32, de 6 km, à 14 km, entre St-Martin-de-Vers et Labastide-Murat ; N° 45, de 19 km, à 25 km, entre Juilhac et la R.N. N° 656.

Cylindrages. — C.G.C. N° 45, de 17 km, à 19 km, 181, entre les Jamies et Anglars.

SPORTS D'HIVER EN FRANCE

WEEK-END 40.50%
BILLET 40 JOURS 20.25%
GRANDS RESEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 22, JEUDI 23, SAMEDI 25
DIMANCHE 26 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

En raison de l'importance du programme les soirées commenceront à 9 heures moins 1/4.

Jean GABIN, Jeannine CRISPIN
MAURICET et Michel SIMON

DANS
Du haut en bas
Victor FRANCO

DANS
L'AVENTURIER
d'après l'œuvre d'Alfred Capus
avec Blanche MONTEL, Henri ROLLAN
et Gisèle CASADESUS
de la Comédie Française

LA SEMAINE PROCHAINE
un film de Jacques EYDIER

La Kermesse Héroïque
Grand prix du Cinéma français 1935

CAHORS

Ça y est !...

Où sont les rieurs, aujourd'hui ? Ils ne sont pas, dans tous les cas, sur le même banc que ceux qui, lors de la dernière séance du Conseil municipal, ricanaient aigrement, quand on parla de la réparation de l'avenue de la Gare et de la rue Frédéric-Suisse.

Eh ! oui ! Aujourd'hui, les travaux de réparation ont commencé dans la rue Frédéric-Suisse, Mardi, ainsi que nous l'avions annoncé, selon la promesse faite par le dévoué adjoint aux travaux publics, M. Fraysse, les pierres qui étaient entassées dans la rue, sont répandues.

Dans quelques jours, quand l'épannage sera terminé, il sera procédé au godronnage et puis, la rue mise en bon état, retrouvera son animation habituelle.

Plus de mares d'eau, plus de paquets de boue : enfin, ça changera et tout le monde, habitants, usagers manifesteront une vive satisfaction. Dans tous les cas, on ne manquera pas, au surplus, de dire à nos édiles, aux chefs des travaux, un franc et sincère merci, car, après la rue Frédéric-Suisse, les autres rues en piètre état seront, également, réparées.

L.B.

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre du ministère des Travaux publics, nous relevons avec un vif plaisir le nom de M. Albouys, le distingué et sympathique ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Lot, qui est promu au grade d'officier.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Albouys nos bien sincères félicitations.

Bal tricolore

C'est bien le samedi 1^{er} février, qu'aura lieu dans les salons de la Préfecture le Bal Tricolore, organisé par l'Association des Officiers de réserve du Lot.

Cette soirée dansante, qui promet d'être des mieux réussies, sera l'un des clous de la saison.

Un orchestre de choix de dix musiciens, accompagné d'un jazz ondulé jouera un répertoire choisi de danses modernes et anciennes.

La soirée se terminera par un cotillon particulièrement élégant : une fête à la Malmaison, chez le colonel des grenadiers de la Garde. Les accessoires, qui seront gracieusement distribués aux couples, ne comprendront que des coiffures militaires : bonnets à poil, shakos, shakos, etc.

Il n'est pas imposé de couleur, pour les toilettes des dames et jeunes filles. Seule la cocarde tricolore, qui sera vendue à l'entrée, au profit de la caisse de secours, sera obligatoire.

Dores et déjà, les cartes de bal du prix de 20 fr. par famille et de 10 fr. par personne, sont en vente chez Mme Barreau, Café de la Promenade, chez M. Monjoul, Banque Industrielle, La Touille, négociant, Boulevard Gambetta et Bergon, imprimeur. [Communiqué.]

Bal travesti

On nous communique : On parle déjà d'un projet de bal travesti, qui aurait lieu dans notre ville dans la deuxième quinzaine de février.

Une importante société locale en prendrait l'initiative. Les costumes imposés seraient les costumes de pays de provinces. Le bal serait réservé à ses membres, à leurs familles et à leurs invités.

Un orchestre de dames cotisées, avec jazz-band, prêterait à ces ébats chorégraphiques.

Un cotillon original, avec distribution d'accessoires, terminera cette soirée dansante, dont nous reparlerons bientôt, dès que le projet en perspective sera réalisé et la date fixée.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Louis Malique, propriétaire à Regourd, viennent d'hériter d'un gros garçon qui a été prénommé Roger. C'est leur 4^e enfant.

Compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Trouvé mort

M. Louis Saint-Hilaire, propriétaire, 68 ans, à Luzech, s'était rendu à la Cèvenne de Teulette, pour faire du bois, vers 8 heures du matin.

A l'heure du repas, il n'était pas rentré à la maison. Sa femme alla à sa rencontre, mais elle eut la douleur de trouver son mari étendu dans un buisson. Il était mort. M. Poujade, maire de Luzech et le docteur Pélissier, informés, se rendirent sur les lieux. D'après les constatations, St-Hilaire est mort frappé de congestion.

Grave accident

Dimanche, les deux frères Mayonobe, de Loubressac et un ami, se rendaient à bicyclette à St-Céré, lorsqu'ils furent arrêtés, au lieu dit la Ségalié, un des frères Mayonobe, fit une chute. Malheureusement, derrière arrivait une auto conduite par M. Lafage, laitier à La Touille, qui ne put arrêter assez tôt l'auto qui passa sur le cycliste et le traîna sur plusieurs mètres.

Mayonobe a été gravement blessé. M. le docteur Laplace qui l'a examiné, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

Faux en écriture publique et vol
Plainte a été portée par M. de Vos, cultivateur à Belmontet, d'origine belge, qui, titulaire d'une pension militaire, comme ancien combattant, se présentait pour la toucher, au bureau de postes de Montcuq.

Mais quand il réclama le montant de la pension, on lui répondit qu'elle avait été touchée. Par qui ? C'est ce que recherche la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Fête des Elèves

du Lycée Clément-Marot

Dimanche a eu lieu au théâtre municipal une représentation donnée par les élèves du lycée de jeunes filles, sous les auspices de Mme la Directrice du lycée et de Mme Barreau, présidente de l'Association des Anciennes Elèves. Cette charmante fête était organisée au profit de l'œuvre des Sabots à laquelle se consacrent, avec un dévouement qui se renouvelle chaque année, les anciennes élèves du lycée.

Pour ouvrir la fête, l'orchestre, dirigé par M. Barreau a brillamment exécuté la musique entraînant de la « Marche des petites Reines ». Un groupe de jeunes filles vint ensuite interpréter le chœur des Magnanarelles. Puis le rideau se leva sur un joli spectacle réalisé par les élèves des classes enfantines qui ont mimé avec toute la grâce de leur âge le jeu des jets d'eau endormis par l'hiver et réveillés au printemps. Les petites actrices ont bien mérité l'ovation qui leur fut faite, mais il serait injuste de ne pas féliciter aussi les mamans pour l'ingéniosité et l'adresse dont les ravissants costumes des enfants furent la preuve. Les jeunes filles des classes de seconde, première et philosophie exécutèrent à leur tour avec un parfait ensemble deux belles danses rythmiques qui furent longuement applaudies et le succès obtenu fut pour leur professeur, Mlle Bardyère, la meilleure récompense.

L'orchestre ayant fait entendre la « Sérénade » de Schubert et une fantaisie, tirée de si « Si j'étais roi », la fête se continua par la représentation d'une saynète évocatrice de la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau. La délicatesse en fut finement rendue par les jeunes actrices improvisées. Un entr'acte vint alors grouper les spectateurs autour d'un buffet organisé par les anciennes élèves au profit de l'œuvre.

La 2^e partie du spectacle comprit l'exécution par l'orchestre du ballet d'Isoline, de Messager, et la représentation d'une comédie intitulée « Soir de Noël ». Les grandes et les petites élèves collaborèrent à cette représentation ; les premières surent incarner les grandes personnes avec la gravité ou la verve comique demandées par leur rôle. Les enfants jouèrent avec beaucoup de vie et de naturel et le plus jeune de tous s'attira par sa gentillesse un petit succès personnel.

Les nombreux spectateurs quittèrent la salle, emportant de cette matinée un très agréable souvenir. Nous ne saurions nommer toutes les gentilles et intelligentes interprètes, mais nous leur adressons nos félicitations et nos remerciements pour le spectacle qu'elle nous ont offert. Nous devons cependant témoigner notre reconnaissance aux organisateurs de la fête : Mme la Directrice du lycée, Mme Barreau, Mlle Bardyère, à M. Barreau et son orchestre pour le dévouement dont ils ont fait preuve. Espérons que tant d'efforts et de bonne grâce mis au service d'une œuvre si utile, auront été largement récompensés.

Coordination des transports

Le Comité Technique de coordination des Transports ferroviaires et routiers du Lot s'est réuni le 17 janvier, à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Gaston Artigalès. Les délégués des diverses catégories de transporteurs étaient tous présents.

L'accord, tant en ce qui concerne la méthode de travail que les diverses questions soumises à l'examen, a été réalisé à l'unanimité des membres du Comité. [Communiqué.]

Vaccination antidiptérique

Le public est informé qu'une séance de vaccination antidiptérique gratuite aura lieu à la Mairie de Cahors, mercredi prochain, 22 janvier, à 10 heures du matin.

Retraits civils et militaires

L'Assemblée générale de l'Association des Retraités civils et militaires du Lot aura lieu le dimanche 26 janvier, à 2 h., dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

CONSUMMATEURS

chez votre épicière exigez les vins en bout, soit ordin. ou de dessert estampillés « Borderies Frères » cette marque est garantie. Livr. eff. à Dom. par M. MASBOU, Déposit. Café Place St-Georges à CAHORS. T. 3.89

Indésirables

Samedi soir, M. Roquin, l'excellent commissaire de police, a procédé à l'expulsion d'une tribu de romani-chels, installés depuis plusieurs jours, près du stade de l'Aviron.

Les romani-chels protestèrent, mais ils furent obéis, plièrent bagages et quittèrent Cahors.

Auto contre auto

Vendredi, une auto, pilotée par M. Bach, marchand de truffes à St-Hilaire (Labenne), est entrée en collision avec l'auto de M. Mallet, instituteur, au lieu des Bories (commune du Montat). Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts sont assez importants. Les constatations ont été faites par M. Boyer, huissier.

Ecrouté

En vertu d'un arrêt de la Cour d'Appel de Riom en date du 30 octobre, le nommé Bex Hilaire de Bretenoux, a été condamné à 8 jours de prison. La gendarmerie de Bretenoux a procédé à son arrestation et l'a conduit à Cahors où il a été écrouté.

Arrestation

La gendarmerie de Gourdon a procédé à l'arrestation du nommé Auguste Arnault qui était en état d'ivresse et mendicé. Il a été conduit à Cahors, lundi et écrouté.

POUR LA MAISON DES MERES

Kermesse-Tombola du 29 décembre 1935, au profit de la Pouponnière du Payrat.

Le mercredi 15 janvier a eu lieu dans une salle de l'Hôtel, sous la présidence de M. Tassart, vice-Président de la Commission Administrative, une réunion du Comité d'organisation de la Kermesse-Tombola, en vue de faire connaître les résultats définitifs de cette fête.

Tout d'abord M. Tassart adresse ses vifs remerciements aux Dames du Comité pour le concours actif qu'elles ont apporté à l'organisation de cette fête dont le beau succès leur revient en majeure partie. Il n'oublie pas les gracieuses fillettes du ballet et les artistes qui ont mis leur beau talent au service d'une belle œuvre. Il remercie d'une façon toute particulière Mme Barreau, l'animatrice active et dévouée de toutes les œuvres de bienfaisance.

Il donne lecture du rapport de la Trésorière, sur le résultat financier de la fête qui, grâce à la générosité et aux concours gracieux de tous, a produit un bénéfice net de 10.944 fr. 90.

Cette somme sera versée dans la Caisse du Receveur de l'Hôpital-Hospice. Elle sera utilisée, sous le contrôle de la commission administrative, pour secourir des mères peu fortunées dont les enfants sont élevés à la Pouponnière.

Avant de terminer la réunion le Président du Comité adresse à la population cadurcienne ses remerciements pour avoir répondu avec autant d'empressement et de générosité à son appel.

N.B. — Un certain nombre de lots de la Tombola n'ont pas été retirés. Les personnes possédant des numéros gagnants sont priées de venir retirer les lots le plus rapidement possible et avant le 10 février 1936, date à partir de laquelle les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

Fête de l'Amicale Aveyronnaise

Les membres de l'Amicale Aveyronnaise de Cahors, comme tous les ans, se sont réunis, dimanche, en un banquet qui a eu lieu dans les salons de l'Hôtel Terminus.

Inutile de dire que c'est dans une atmosphère empreinte de la plus grande cordialité que s'est déroulée cette agape que présidait M. Bonnefous, l'excellent et sympathique greffier en chef du Tribunal civil de Cahors.

Le menu du banquet était des mieux composés et les convives, comme tous les ans, y firent honneur et ne manquèrent pas d'adresser des félicitations au « chef ». Ils étaient mérités.

Mais la fête n'était pas terminée. Le soir, à 21 h. 30, les Aveyronnais avaient organisé le bal traditionnel dans les salons de l'Hôtel, offert aux familles des sociétaires et à leurs invités.

Nombreux sont ceux qui répondirent à l'invitation. Aussi bien, le bal qui eut lieu, fut des plus animés et l'on remarqua avec plaisir les jeunes filles toutes charmantes dont les toilettes claires du meilleur goût étaient du plus bel effet.

A minuit, une distribution de coiffures que danseuses et danseurs arborèrent, donna au bal l'aspect le plus divert

Les Sports

A SAUZET.

Match amical. — Dimanche 19 janvier, la « Grappe Sportive » recevait en match retour « l'Etoile Sportive » de Saint-Germain. Cette rencontre entre deux équipes qui offrent un lien de parenté du côté paternel, se déroula devant une bonne chambrée, par une belle après-midi.

La composition des équipes était la suivante : Pour Saint-Germain : avants ; Constant Alfred, Delmas Georges ; demi ; Bélibio Maurice ; arrières ; Maillot Charles, Boissoles Irénée. — Pour Sauzet : avants ; Borredon Gustave, Boulzaguet Jean ; demi ; Massabid André ; arrières ; Borredon Jacques, Burg Raoul.

Dès les premières minutes les deux équipes s'observent et se fatent. C'est Sauzet qui ouvre le score en marquant successivement deux paniers, Saint-Germain riposte aussitôt et organise sa défense. La mi-temps arrive sur le score de 10 à 6 en faveur des locaux.

La reprise marque chez les visiteurs une recrudescence d'activité qui se traduit par une série de beaux paniers ; le jeu devient plus sec, mais sans irrégularités.

Les « jaunes et noirs » de Sauzet ne veulent pas laisser échapper la victoire, indéfiniment, mais assurée vers la fin par quelques shots précis.

C'est par 22 à 27 en faveur de la « Grappe Sportive », que dut s'incliner « l'Etoile Sportive » de Saint-Germain.

En résumé, belle partie qui mit en valeur deux équipes sensiblement de même force. Tous les joueurs méritent des félicitations, mais ceux-ci ne nous en voudront pas, si nous signalons spécialement les exploits de l'avant Borredon Gustave qui, à lui seul, totalisa 19 points.

Excellent arbitrage de M. Jean Blanié.

Arrondissement de Cahors

L'Hospitalet. — La foire de l'Hospitalet se tiendra le jeudi 23 janvier.

Il sera distribué, moitié au vendeur, moitié à l'acheteur, une prime de 30 fr. par paire de bœufs vendus et de 3 fr. par mouton.

Il ne sera perçu aucun droit de place.

Castelnau-Montratrier

Syndicat d'initiative. — Depuis bien des années, il est question de créer dans l'intéressante région de Castelnau-Montratrier un Syndicat d'initiative qui comprendrait toutes les personnes compétentes qui se préoccupent de l'avenir de notre cher canton et de la prospérité de notre jolie petite ville.

Il est indiscutable que nous avons le plus grand intérêt à faire connaître les curiosités, les charmes et les spécialités de notre région pour attirer chez nous visiteurs et clients.

Un effort sérieux peut être tenté par notre aimé et dévoué maire, M. B. Blanié, qui sera certainement secondé par nombre de personnes qui connaissent parfaitement tous les points intéressants que beaucoup de touristes aimeraient à visiter.

Ce serait le moment de jeter les bases de ce Syndicat d'initiative cantonal que tous nos commerçants, tous nos producteurs ont le plus grand intérêt à voir fonder et à encourager.

Le tourisme est une source nationale de richesse et aussi un excellent moyen de propagande. Les Syndicats d'initiative sont constitués surtout pour attirer les touristes.

Notre Bas-Quercy abonde en sites pittoresques, en monuments antiques et inconnus, en rivières exquises. Pourquoi ne solliciterions-nous pas l'attention des touristes étrangers et français qui par milliers visitent une foule de points du Haut-Quercy, passant ainsi bien près de chez nous sans s'y arrêter, ignorant par notre faute les beautés de notre agréable et joli pays.

Réagissons contre notre coupable inertie ; constituons immédiatement ce syndicat sans aucun esprit de parti et en faisant appel à des personnalités de toutes les communes de notre canton.

Le climat de notre région est excellent, notre air pur est délicieux. Notre jolie petite ville est admirablement située.

L'HERITAGE DE CENDRILLON

par DELLY.

Vous en ferez un chef-d'œuvre, déclarait Vincente, toujours prête à la flatterie.

Deux jours avant le départ du jeune Polonais, Magdalena, en revenant d'une courte promenade dans le parc avec Mlle de Grandy, rencontra près de la tour Blanche, Karol et les quatre enfants de Vincente — car Thibaut, Fernand et Aimée avaient un frère plus jeune, Louis, un petit garçon de sept ans, aux cheveux trop pâles et à la physionomie trop gracieuse, complètement éclipsé par ses aînés et quelque peu délaissé par sa mère.

Karol venait d'avoir la fantaisie d'organiser une partie de cache-cache à travers le vieux château. A la vue de Magdalena, il s'écria :

— Tiens, puisque vous voilà, vous allez vous joindre à nous ! Plus nous serons, plus intéressante sera la partie.

Mlle Scraphine dit sèchement, tout en répondant par une brève inclina-

ment alimentée en eau potable et magnifiquement éclairée à l'électricité.

Pendant trois mois, nos marchés journaliers aux chasselas permettront à nos visiteurs de faire à bon prix une cure de raisins parfaite.

Allons, M. le Maire, un bon mouvement, secondé par votre assemblée communale, faite de notre canton un centre touristique et une station uvale.

Nos belles routes, fort bien entretenues, permettront la réalisation de ravissantes promenades au retour de quelques nos visiteurs pourront se reposer très agréablement sur nos belles places ombragées.

Obseques. — Nous avons appris avec tristesse le décès de M. le docteur Paul Laurent, médecin-lieutenant-colonel en retraite, survenu à Paris, 10, rue de Cadix, le 14 janvier, à l'âge de 57 ans.

Le corps du sympathique docteur a été conduit à Castelnau-Montratrier, au domicile de Mme veuve Laurent, sa mère, si cruellement éprouvée, originaire et habitant Castelnau où elle jouit de l'estime de toute la population.

Les obseques ont eu lieu samedi, 18 janvier, à 10 heures. Une nombreuse assistance accompagnait le corps du regretté défunt au tombeau de famille.

Nous adressons à Mme Paul Laurent, la veuve du cher disparu, à Mme veuve Laurent, sa mère, et aux autres membres de la famille nos bien vives et bien sincères condoléances.

Dans l'enseignement. — Mlle Marcelle Périé, la charmante jeune fille du facteur des postes de Castelnau-Montratrier, est nommée institutrice à Montlaunzon.

Nos félicitations bien vives à la jeune maîtresse si appréciée de tous ses supérieurs.

Calvignac. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une mignonne petite fille chez M. Ferdinand Gary, à Lagarrigue.

Avec nos félicitations aux parents, nous offrons nos vœux de bonheur au nouveau-né.

Castelfranc. — Mort du maire. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Bessières, maire de Castelfranc, décédé à l'âge de 48 ans. Il avait été élu en mai 1935.

Sa mort a provoqué une vive émotion dans la commune et dans la région où M. Bessières était très estimé. Ses obseques ont eu lieu dimanche au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à Mme Bessières, à son fils, nos sincères condoléances.

Douelle. — Société des études du Lot. — Nous apprenons avec plaisir que notre éminent compatriote, le très sympathique docteur Boutary vient d'être élu, à l'unanimité des votants, membre de la Société des Etudes du Lot.

Nous sommes certains que cette noble compagnie trouvera auprès de notre docteur un concours autorisé et parfaitement distingué. Nous savons, en effet, que le D^r Boutary emploie les rares heures de loisir que lui laissent ses malades à des recherches historiques sur notre vieux château de Cessac (Douelle), sur sa vie et sur son activité jadis plus que florissantes, mais même encombrantes pour ses voisins immédiats ; sur les barons de Cessac, vassaux des évêques de Cahors, etc., etc. Les communications du docteur Boutary ne manquent donc pas d'intérêt, nous les suivrons avec attention et reconnaissance, car tout ce qui concerne notre histoire locale nous est très particulièrement agréable et profitable.

La Société des Etudes du Lot trouvera donc en lui un membre des plus actifs et des plus cultivés, en même temps que des plus sympathiques.

Nous sommes heureux, à notre tour, d'apporter nos félicitations à notre ami pour la distinction dont il vient d'être l'objet. — P.N.

tion de tête au salut du jeune homme.

— L'enfant a pris sa récréation, monsieur, et c'est maintenant son heure de travail.

Karol fronça légèrement les sourcils, tout en jetant un regard curieux sur le visage voilé.

— Elle aura encore bien le temps de travailler, madame ! Laissez-la venir s'amuser un peu.

— Non, c'est impossible... commença la vieille demoiselle.

Mais Thibaut l'interrompit, avec son habituelle arrogance.

— Puisque M. Wienkiewicz le veut, vous n'avez pas à refuser, car maman le voudra aussi. Viens Magdalena.

— L'enfant jeta un regard éraintif et perplexe vers la vieille demoiselle. Celle-ci leva les épaules, en disant : — Eh bien, allez.

La partie commença aussitôt. Il y avait d'incompréhensibles cachettes dans ce vieux logis, et pour Karol et Magdalena qui ne le connaissaient pas dans tous ses recoins, il était difficile de les découvrir, lorsque le sort s'arrêtait sur eux pour chercher à leur tour.

Sauzet

Match amical. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Union vélocipédique. — Le championnat du Lot de cross-cyclo-pédestre sera couru à Figeac le 2 février.

Tous les cyclistes du département désirant y participer peuvent, dès à présent, adresser leurs demandes de licence à M. Bessières, chef délégué sportif.

Etat-civil du 10 au 17 janvier. — Naissances : Rogues Lucien ; Senizergues Marcelle-Louise-Joséphine ; Dourmes Monique.

Décès : Pradayrol Marie-Rosalie-Alice, 79 ans ; Fages Baptiste-Alexandre, 85 ans ; Hug Joseph, 67 ans ; Sassin Nal, veuve Lafeuille, 76 ans.

A PARIS

Voyageurs, Touristes descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES A UN LIT DE 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone (Originaire du Lot) ARCHIVES 80-92 Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Banquet de l'Amicale bougonnaise. — Le premier banquet organisé par notre jeune société, l'Amicale bougonnaise, a eu lieu dimanche, 12 janvier, au restaurant Bissonnier. Une quarantaine de convives y assistaient.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de M. Traucou, le dévoué premier adjoint de notre ville, représentant M. le Maire, excusé ; M. le Docteur Savary, président de l'Amicale bougonnaise ; M. le Docteur Coulon, président de l'Union bouliste ; M. Laporte, vice-président de l'Amicale bouliste ; M. Espitalié, trésorier et M. Pébeyer, secrétaire de l'Amicale bouliste.

La plus franche amitié ne cessa de régner pendant toute la durée de ce repas copieux et excellent. La pratique du jeu de boules serait-elle un stimulant de l'appétit ? Il y a tout lieu de le croire.

A l'heure des toasts, M. le Docteur Coulon, M. le Docteur Savary et M. Traucou prirent tour à tour la parole avec beaucoup d'esprit et d'à-propos et furent frénétiquement applaudis.

Ce fut ensuite le tour des chanteurs. Des talents particuliers se révélèrent. Citons, au risque de froisser leur modestie, MM. Savary, Lacombe, Massias, Denis, etc.

En terminant, tous nos compliments vont, une fois de plus, aux sympathiques traiteurs, Mme et M. Bissonnier, qui, de l'avis de tous, se surpassèrent.

Accident. — Dans l'après-midi de dimanche, 12 janvier, alors qu'il procédait au dressage d'un jeune cheval, sur le chemin de Gourdon au Bos, le nommé Boy-Lambert, quarante-sept ans, cultivateur à la Courtaide, commune du Vigan, fut, par suite d'un brusque écart de l'animal, projeté sur le sol et la charrette à laquelle la bête était attelée lui passa sur le corps. Le Docteur Ayzac, appelé, constata des contusions multiples du thorax, de la cuisse gauche et de l'épaule droite.

Cet accident entraîna une incapacité de travail d'une vingtaine de jours.

Bal des boulangers et pâtisseries. — Nous apprenons que, comme l'an pas-

sez-la ! Il ne faut pas... C'est un secret.

Il regarda avec surprise le petit visage bouleversé.

— Un secret ? Vous saviez que ce papier était ici ?

— Oui... Et il ne faut pas qu'on sache... personne...

— Mais, ma petite, cela ne semble bien étrange ! Mme de Movis ignore cela ?

se, les ouvriers des sympathiques corporations de la boulangerie et de la pâtisserie organisent pour le 2 février, une soirée dansante qui aura lieu dans la belle salle du restaurant Bouy.

On s'y amusera ferme, nous à-t-on dit. Nous le croyons sans peine et souhaitons aux organisateurs le succès qu'ils méritent.

Nécrologie. — Jeudi matin ont eu lieu les obseques de M. Jacques-Louis Dufau, professeur honoraire, vice-consul de l'Uruguay, décédé le 10 janvier 1936 à Antibes, dans sa 66^e année, des suites d'une longue et cruelle maladie et dont le corps avait été ramené au pays natal pour y reposer dans le caveau de famille.

A son fils, à tous les membres de la famille nous adressons nos bien sincères condoléances.

Union sportive. — Les membres du bureau de l'U.S.G. remercient de tout cœur le jeune sportif anonyme qui a bien voulu faire parvenir la somme de 100 francs au trésorier de la Société.

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : 1^{er} Un chapelet par Mlle Raymond Delpech, chez M. Besserve, pâtisseries ; 2^o Un miroir de chassier par Mlle Grandié, agent Gambetta ; 3^o Une pompe pour motocyclette, par M. Lacaen, agent d'assurance ; 4^o Un vélo d'homme, par M. Chanut, huissier ; 5^o Une capeline-fiche, par M. Meyrignac, ingénieur des E.P.E.

Objets perdus : 1^{er} Un petit manteau de fillette par Mme Lagrèze, hôtel Bellevue ; 2^o Un portemonnaie contenant une certaine somme par Mme Vernéjoul, à Nadailiac ; 3^o Une somme d'argent par M. Peyronnec, journaliste, avenue Gavagnac ; 4^o Une chaîne tour de cou, par M. Materre entrepreneur.

ASSURANCES SOCIALES

Avis important aux employeurs et aux assurés

Un décret-loi du 28 octobre 1935, a modifié le régime des Assurances Sociales et prévu, notamment, le versement en espèces ou par virement postal et non plus en timbres assurances sociales, des cotisations obligatoires afférentes à l'emploi des salariés non agricoles. Ces nouvelles dispositions sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1936.

Les assurés recevront de nouveaux documents de cotisations, lesquels consistent en quatre feuillets trimestriels valables pour l'assurance maladie-maternité et l'assurance vieillesse-invalidité-décès. Les intéressés devront les remettre à leurs employeurs dès la date de leur réception. Chaque document contient, au dos, les renseignements nécessaires à son utilisation.

Les employeurs et les assurés sont invités à déposer à découvert et sans délai, soit au guichet du bureau de poste de leur résidence, soit au siège du Service régional, à Toulouse, tous les feuillets trimestriels et cartes annuelles anciens modèles revêtus de timbres, quelle que soit la période pour laquelle ces pièces ont été délivrées.

En aucun cas, ces documents ne pourront être adressés au Service régional, sous pli fermé.

Les récépissés attachés à ces documents et préalablement remplis, seront remis aux intéressés, soit par le bureau de poste, soit par le Service régional, au moment du dépôt.

Avis important aux employeurs

Contribution patronale forfaitaire due au titre de l'année 1935 par les employeurs ayant occupé des salariés gagnant plus de 15.000 ou 18.000 fr. suivant le cas. — Un décret en date du 31 décembre 1935 précise que la contribution patronale due pour chaque salarié gagnant plus de 15.000 ou 18.000 fr. par an, est égale à la moitié de la contribution qui serait due pour ce salarié s'il était assuré de la 5^e catégorie.

En conséquence, cette contribution est de 20 francs par mois pour les salariés du régime non agricole.

En ce qui concerne les salariés des professions agricoles et forestières, elle est de 7 fr. 50 par mois.

Les employeurs ont invités à adresser d'urgence au Service régional des Assurances sociales, 14, rue du Rempart-St-Etienne, à Toulouse, les bordereaux 7 ou 7 bis, portant justification des versements en question.

RENSEIGNEMENTS

Recrutement de spécialistes pour l'Armée de l'Air

Une nouvelle session, en vue de la préparation des Militaires-Elèves aux Brevets de Mécanicien-Electricien, Mécanicien-Radiotélégraphiste et Radiotélégraphiste en avion de l'Armée de l'Air, sera ouverte le 1^{er} avril 1936, dans les locaux de l'école Bréguet, 81, rue Falguière, Paris 15^e.

Avantages : gratuité absolue des cours ; solde et primes d'engagement ; accession rapide au grade de sous-officier.

Conditions : être de nationalité française ; avoir 18 ans révolus. Connaissances exigées : niveau du brevet simple (minimum indispensable).

Les demandes de renseignements et d'admission doivent être adressées au Directeur des cours de la Section spéciale des Militaires-Elèves, 81, rue Falguière, Paris, qui transmettra, le cas échéant, à l'Autorité Militaire, en vue de l'engagement de 4 ans à contracter.

La clôture des engagements est fixée au 1^{er} mars 1936.

Dernière locale

LA LOTERIE NATIONALE 14^e TRANCHE

Le numéro 0.090.991 gagne 3 millions.

Les six numéros suivants gagnent chacun 1.000.000 :

0904.613 — 0.221.421 — 0.376.530 — 1.045.608 — 0.786.762 — 1.060.171.

Les six numéros suivants gagnent chacun 500.000 fr. :

1.002.398 — 0.804.888 — 0.048.470 — 1.067.691 — 0.109.222 — 0.454.933.

Les numéros finissant par : 3.245 gagnent 100.000 fr. 3.913 gagnent 50.000 fr. 6.286 gagnent 25.000 fr. 2.931 gagnent 25.000 fr. 049 gagnent 10.000 fr. 34 gagnent 1.000 fr.

Les numéros finissant par 6 sont remboursés à 100 fr.

DÉPÊCHES

LA MORT DU ROI GEORGE V

Paris, 1 h. Le roi George V d'Angleterre, est décédé.

Londres. — Demain la dépouille mortelle du souverain, saluée par le lord-maire de Londres, sera transportée de Sandringham dans la petite église londonnienne de Sainte-Marie-Madeleine où le roi aimait à prier.

A 9 heures, les canons de la flotte britannique et des citadelles de l'Empire ont tiré 70 coups en mémoire des 70 ans du Roi.

A Saint-James Palace, deux cents membres du Conseil Privé prêteront aujourd'hui le serment d'allégeance au nouveau souverain, Edouard VIII.

A treize heures, un service solennel sera célébré dans la cathédrale anglicane et dans toutes les églises de l'Empire.

Ce soir, un héraut d'armes proclamera sur les marches du Stock-Exchange : « Oyez, le roi est mort ! Vive le roi ! »

La cour, l'armée et les services civils prendront le deuil pour six mois.

Art funéraire

Julien THERON 79, Bd Gambetta, CAHORS Téléphone : 248 Le plus grand choix de couronnes

REMERCIEMENTS

Madame Victor BESSE : Monsieur Pierre BESSE, Juge au Tribunal de Montpeller et Madame Pierre BESSE ;

Monsieur Louis BESSE, Trésorier de la Caisse d'Epargne, Madame Louis BESSE, et leurs enfants ;

Le Docteur Maurice BESSE, Madame Maurice BESSE, et leurs enfants ;

Madame Veuve François BESSE ; Monsieur O'DONOVAN, Professeur à la Faculté de Chesterfield, Madame O'DONOVAN, née BESSE et leurs enfants ;

Monsieur Jean BESSE, professeur adjoint au Lycée d'Agen, Madame Jean BESSE et leur fils ;

Les familles CALMEJANE-COURSE, BREIL, GAYLA, CAMBORNAG, REIHIE, LASGROUX, parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obseques de

Monsieur Victor BESSE Trésorier honoraire de la Caisse d'Epargne

REMERCIEMENTS

Les familles GUYOU, CAMINADE, DARNIS, COURCELLES, BARREBE, SORDI, MONTMAYEUR, SAUVE, SOLE, BERTHY, OUSSET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obseques de

Monsieur Pierre GUYOU

REMERCIEMENTS

Mademoiselle HUFFIER et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obseques de

Mademoiselle E. GIZARD

Les urines troubles sont un mauvais présage

Le dépôt ou le trouble que l'on observe dans les urines est composé d'acide urique. Il est l'indication d'un mauvais état des reins qui s'accompagnera nécessairement un jour ou l'autre de douleurs musculaires, de goutte, de sciatic ou de maux de reins. N'attendez pas, et prenez matin et soir un cachet de Gandol qui décongestionne les reins, active l'élimination urinaire et apaise les rhumatismes d'une manière durable car le Gandol, par ses composés lithiniques, a la propriété spéciale d'empêcher la surproduction de l'acide urique dans le sang. Le Gandol, pour dix jours de traitement, sans ennui pour l'estomac, vaut 12 fr. 75. The Phies et Phie Orliac à Cahors.

L'ART VIVANT

Revue mensuelle de l'Art, des Elegances et du Tourisme 116 bis, Champs-Élysées, PARIS, 8^e. Tél. : Elysees 26-68.

EN VENTE PARTOUT Le N^o : 7 fr. L'abonnement : 1 an, 70 fr. — 6 mois, 40 fr. Ch. postaux : Paris, 1861-29. SPECIMEN, GRATUIT

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul médicament de Flacon GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu, PARIS

voix de Thibaut demanda : — Etes-vous là, monsieur Wienkiewicz !

— Mais oui... Je croyais que personne ne se déciderait à venir nous chercher ici.

Il y avait quelque raillerie dans l'accent de Karol.

— Vous voyez cependant que les esprits ne nous ont pas enlevés ?

Thibaut eut un rire un peu forcé, tout en s'avancant.

— Oh ! ce sont les idées de Fernand, cela !... Tiens, Magdalena est là aussi ? Mes sœurs se sont moquées de moi quand je leur ai dit que je venais chercher ici. Elles assuraient que vous n'auriez jamais la pensée de vous y cacher.

— Pourquoi donc ? Je n'ai pas peur des revenants... et Magdalena non plus, n'est-ce pas ?

Elle secoua négativement la tête, en répondant par un timide sourire à celui de Karol, gai et cordial.

— Allons goûter, ajouta le jeune Polonais. Cette partie m'a donné faim et soif surtout.

Ils sortirent de la chapelle et gagnèrent le hall où se trouvaient Vincent et ses filles. Magdalena demeurait à l'entrée se demandant si elle devait disparaître, ou bien rester là au cas où l'on aurait encore besoin d'elle. Mais un geste de Mme de Movis vint lui intimier l'ordre de s'éloigner promptement. Elle avait disparu quand Karol demanda :

(A suivre)

Société importante de pétroles
demande
REPRÉSENTANT régional sérieux
pour le Lot.
Ecr., Yakou, Agence Havas BORDEAUX.

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHO.
Industrie, sans goût. Efficace. 10 fr. 60
Lab. JANEHO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

P.-O.-MIDI

Courses de chevaux de Pau
Validité exceptionnelle des billets d'aller
et retour délivrés pour Pau.

A l'occasion des courses de chevaux
qui doivent avoir lieu à Pau en janvier
et février 1936, les billets d'aller et
retour ordinaires délivrés pour Pau de
puis le 4 janvier par toutes les gares
P.-O.-Midi sont uniformément valables
pour le retour jusqu'au dernier train
partant de Pau le 10 février avant mi-
nuit (sauf le cas de validité normale su-
périeure).

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Saison 1935-1936
Voiture directe (2^e et 3^e classes), en-
tre Paris La Bourboule et Le Mont-Dore.
Départs de Paris les vendredis et sa-
medis ainsi que les veilles de fêtes, du
20 décembre au 14 mars inclus.
Départs du Mont-Dore les dimanches
et lundis, ainsi que les jours de fêtes et
lendemain de fêtes, du 22 décembre au
16 mars inclus.

aller
Paris-Austerlitz, départ 20 h. 10.
La Bourboule, arrivée 7 h. 12.
Le Mont-Dore, arrivée 7 h. 28.

Retour
Le Mont-Dore, départ 19 h. 57.
La Bourboule, départ 20 h. 08.
Paris-Quai-d'Orsay, arrivée 6 h. 13.

Pour tous renseignements, s'adres-
ser : aux Agences P.-O.-Midi, 16,
Boulevard des Capucines et 126,
Boulevard Raspail ; à la Maison du
Tourisme, 101, Avenue des Champs-
Élysées, aux gares intéressées et aux
Agences de Voyages.

Désormais

3 TARIFS

pour vos

PETITS COLIS

(0 à 50 kgs)

VITESSE UNIQUE
COLIS AGRICOLES
COLIS EXPRESS

Vient de paraître :

1^o
**LA BROCHURE
PETITS
COLIS**

2^o
**LE BAREME
DES PRIX
par département**

REMI GRACIEUSEMENT dans les gares
et bureaux de correspondant des
Grands Réseaux de Chemins de Fer.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

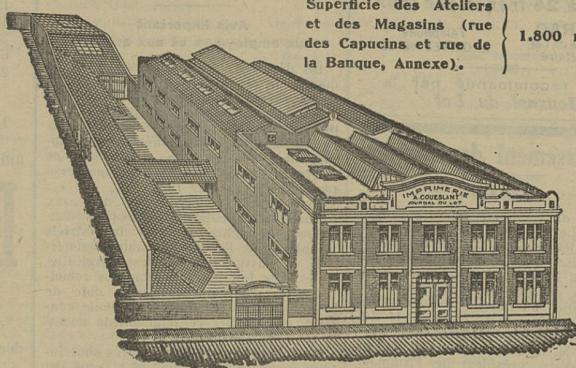
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

Avec 1000 idées
jeunes et neuves
la
MODE PRATIQUE
vous révèle
comment s'en tirer pour la Toilett
la Maison
les Enfants
TOUS LES SAMEDIS : 1 FR

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

Grande Pharmacie Paul Garnal

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits
aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL

de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE

-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --

PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres

BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes

Organisation et Approvisionnements modernes

Réorganisation complète

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

SERVICE D'HIVER 1935-36

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.
PARIS (Orsay) dép.							
PARIS (Aust.) dép.							
LIMOGES (arr.)							
LIMOGES (dép.)							
BRIVE (arr.)							
BRIVE (dép.)							
Gignac-Cressensac							
SOULLAC (dép.)							
CAZOULES							
La Chap.-d-Mareuil							
Lamothe-Fénelon							
Nozac							
GOURDON (dép.)							
Saint-Clair							
Dégagnac							
Thédirac-Peyrilles							
Saint-Denis-Catus							
Espère							
CAHORS (arr.)							
CAHORS (dép.)							
Sept-Ponts							
Cieuras							
Labenque							
Causade							
MONTAUBAN arr.							
MONTAUBAN d.							
TOULOUSE arr.							

(1) De Paris à Brive-Périgueux et Toulouse par Capdenac.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE
	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o d.
TOULOUSE d.							
MONTAUBAN d.							
Causade							
Labenque							
Cieuras							
Sept-Ponts							
CAHORS (arr.)							
CAHORS (dép.)							
Espère							
St-Denis-Catus							
Thédirac-Peyrilles							
Dégagnac							
Saint-Clair							
GOURDON (1) d.							
Nozac							
Lamothe-Fénelon							
La Chap.-de-Mar							
CAZOULES							
SOULLAC (dép.)							
Gignac-Cressensac							
BRIVE (arr.)							
BRIVE (dép.)							
PARIS (A.) arr.							
PARIS (O.) arr.							

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 16.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6 29	15 20	»	18 41
Mercuès	6 43	15 34	»	18 55
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	»	18 59
Parnac	6 54	15 46	»	19 7
Luzech	7 7	15 52	»	19 13
Castelfranc	7 12	16 3	»	19 24
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	»	19 28
Puy-l'Évêque	7 24	16 15	17 22	19 36
Duravel	7 31	16 22	17 34	19 43
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 46	19 50
Fumel	7 48	16 40	18 13	20 1
LIBOS	7 53	16 45	18 19	20 6

De Libos à Cahors

LIBOS dép.	6 34	9 24	13 24	18 2
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 9
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 19
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 26
Puy-l'Évêque	7 25	9 56	13 56	18 33
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 41
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	18 46
Luzech	8 7	10 20	14 19	18 56
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 6
Douelle (Arrêt)	»	10 34	14 33	19 11
Mercuès	8 35	10 39	14 33	19 17
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 30

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 2	10 14	16 11	18 36
Cabessut	8 11	10 25	16 22	18 47
Arcambal	8 20	10 41	16 31	19 9
Vers	8 28	10 59	16 39	19 11
Saint-Géry	8 35	11 14	16 44	19 19
Conduché	8 46	11 43	16 55	19 36
Saint-Cirq-la-Popie	8 52	11 53	17 1	19 44
St-Martin-Labouval	8 59	12 17	17 8	20 9
Calvignac	9 5	12 27	17 14	20 9
Cajarc	9 16	12 44	17 26	20 26
Montbrun	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 35	20 39
Toirac	9 33		17 43	20 51
Lamadelleine	9 44		17 54	21 6
CAPDENAC	9 55		18 5	21 20

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 11	11 49	19 1	»
Lamadelleine	7 23	12 5	19 11	»
Toirac	7 34	12 19	19 20	»
Montbrun	7 42	12 30	19 27	»
Cajarc	7 52	12 45	19 37	»
Calvignac	8 2	12 58	19 46	»
St-Martin-Labouval	8 9	13 7	19 54	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 17	20 1	»
Conduché	8 23	13 25	20 7	»
Saint-Géry	8 38	13 41	20 19	»
Vers	8 43	13 48	20 24	»
Arcambal	8 50	13 59	20 31	»
Cabessut	8 59	14 14	20 41	»
CAHORS	9 6	14 23	20 48	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 47	13 35	»	17 13	»
Vayrac	4 55	13 43	»	17 21	»
Bétaillé (arrêt)	5 1	13 47	»	17 26	»
Puybrun	5 10	13 55	»	17 34	»
Bretenoux-Biars	5 21	14 6	»	17 44	»
Port-de-Gagnac	5 28	14 12	»	17 51	»
Laval-de-Cère	5 39	14 20	»	17 59	»
Lamatyvie	6 1	14 37	»	18 20	»
Siran (arrêt)	6 17	14 51	»	18 37	»
La Roquebrou	6 32	15 4	»	18 53	»
AURILLAC (arrivée)	7 13	15 42	»	19 37	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC (dép.)	5	»	11 22	17 17	»
La Roquebrou	5 35	»	11 58	17 55	»
Siran (arrêt)	5 46	»	12 9	18 6	»
Lamatyvie	6	»	12 23	18 21	»
Laval-de-Cère	6 16	»	12 38	18 33	»
Port-de-Gagnac	6 23	»	12 45	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 39	»	12 54	19	»
Puybrun	6 48	»	13 1	19 8	»
Bétaillé (arrêt)	6 57	»	13 8	19 15	»
Vayrac	7 12	»	13 13	19 20	»
St-Denis-près-Martel	7 19	»	13 20	19 27	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson (dép.)	6 46	10 41	»	19 42	»
Sarlat	7 53	11 45	»	17 46	20 46
Cazoullès	8 23	12 20	»	19 18	21 21
Souillac	8 19	8 16	12 28	19 31	21 9
Le Pigeon	8 31	11 42	12 57	15 20	»
Baladour (arrêt)	8 35	11 49	13 1	15 24	»
Martel	8 42	12 14	13 8	15 31	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 51	12 26	13 17	15 40	»